



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Tir de feux d'artifices et autres engins pyrotechniques détonants

### Attention danger !

**Source de joie et de divertissement, la Fête nationale va de pair avec le tir de feux d'artifices. Ces engins à haut risque provoquent chaque année des accidents et des brûlures et doivent être manipulés avec précaution.**

La Ville de Neuchâtel rappelle que tous tirs d'engins pyrotechniques et détonants sont autorisés uniquement le 1<sup>er</sup> Août. De plus, pour garantir la sécurité de tous, la Ville de Neuchâtel met à disposition du public trois places de tirs surveillées pour la mise à feu d'objets pyrotechniques.

Ces places seront opérationnelles dès 19h30 le 1<sup>er</sup> Août aux endroits suivants :

- en ouest de la place du 12 septembre, au bord du lac ;
- sur les Jeunes Rives, vers la Place Rouge, au bord du lac ;
- à l'ancien emplacement de Panespo, en est, au bord du lac..

Sur chacune de ces places, du personnel du Service de salubrité et de prévention incendie (SSPI), des samaritains et des sapeurs-pompiers volontaires seront à même de conseiller les utilisateurs quant au maniement des fusées, vésuves et autres engins pyrotechniques.

Ces mesures sont prises pour des raisons de sécurité, afin d'éviter incendie ou usage de feux d'artifices dans la foule, notamment le long des Jeunes Rives où se situe une forte concentration de personnes.

L'Autorité communale fait appel au bon sens et à la responsabilité de chacun. Soyez courtois et respectueux de votre voisinage et de votre environnement.

Le Service de salubrité et de prévention incendie de la Ville de Neuchâtel (☎ 032 717 75 80) se tient volontiers à disposition de la population pour de plus amples renseignements.

Neuchâtel, le 29 juillet 2013

Direction de la sécurité

Compléments d'informations:

Eric Leuba, chef du Service de salubrité et de prévention incendie, ☎ 032 717 75 81, e-mail: [eric.leuba@ne.ch](mailto:eric.leuba@ne.ch)